



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Délibération n° 2011/09/03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2011

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
48	48	34

DATE DE LA CONVOCATION

19 septembre 2011

L'an deux mille onze, le 29 septembre, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire au Centre Alain Gouzes, commune de Bourganeuf sur la convocation en date du 19 septembre 2011, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM SIMON-CHAUTEMPS, JOUHAUD, RIGAUD, COULON, CHAPUT, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, CHABROUX, ROYERE Joël, MEUNIER, ROGERS, PEROT, SCAFONE, PAMIES, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, MEYER, MONNIER, LAIGNEAU, MERLYNCK, LEFAURE, LABORDE, TIXIER, PATEYRON J.L

Mmes SPRINGER, CHAUVAT-POUGET, BATTISTON, JOUANNETAUD, COUSSEIROUX, CHENEVEZ, BATTUT, LECLERC

Suppléants :
Suppléantes :

Excusés : Mme PATEYRON, COULAUD
MM BOUEYRE, CHAUSSADE, GUILLAUMOT, CALOMINE

Procuration de Madame Marthe PATEYRON à Madame Elisabeth CHENEVEZ

OBJET : Attribution du marché de travaux de restauration du Thaurion, de la Maulde et leurs affluents au titre du Contrat Territorial Vienne amont

Le Président rappelle que par la délibération n°2008/12/03 du 17 décembre 2008, le Conseil Communautaire a validé la mise en œuvre du programme de restauration du Thaurion, de la Maulde et leurs affluents dans le cadre du Contrat Territorial Vienne amont (2011 – 2015). Lors de la séance du 9 décembre 2010, il a approuvé la dernière version du plan de financement de ce programme par la délibération n°2010/12/08.

Afin de mettre en œuvre ce programme, une consultation d'entreprises en procédure adaptée conformément au code des marchés publics (article 26-II et 28 du Code des Marchés Publics) a été lancée pour un marché à bons de commande (en application de l'article 77 du Code des marchés publics) de 5 ans (durée exceptionnelle se justifiant par la durée du Contrat et actée avec les services des marchés publics de la Préfecture de la Creuse).

Ce marché comprend cinq lots :

- Lot 1 : Travaux de restauration du lit et des berges
- Lot 2 : Nettoyage d'anciennes décharges sauvages
- Lot 3 : Travaux de restauration de la ripisylve mécanique et manuel
- Lot 4 : Travaux de restauration de la ripisylve par traction animal
- Lot 5 : Mise en défens des berges (clôtures)

Il rappelle que le Conseil communautaire a décidé par la délibération n° 2011/04/04 du 13 avril 2011 de retenir pour chaque lot les offres suivantes :

- Lot 1 : SARL ETREN (Causse de Clérans – 24)
- Lot 2 : AFX services (Pionnat – 23)
- Lot 3 : SARL ETREN (Causse de Clérans – 24)
- Lot 4 : Aucune offre ayant été reçue pour le lot n°4, il a été déclaré infructueux et sans suite.
- Lot 5 : Georges RAMOND (Royère-de-Vassivière – 23)

Il explique que l'offre de l'entreprise AFX services qui avait été retenue pour lot n°2 a dû être classée sans suite car elle n'a pas fourni les éléments administratifs nécessaires pour engager le marché.

Le délai de validité des offres de cette consultation étant expiré, une nouvelle consultation pour ce lot a dû être lancée.

4 offres ont été réceptionnées dans les délais impartis (14 septembre 2011 à 17h30).

Les offres ont été formulées sous la forme de montants unitaires forfaitaires par type de travaux.

Après examen avec le maître d'oeuvre, sur la base des critères de sélection pondérés énoncés au règlement de consultation, le Président propose de retenir l'offre de la SARL BOURDEIX.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Valide le choix de l'offre de la SARL BOURDEIX pour le lot n°2 du marché de travaux de restauration du Thaurion, de la Maulde et leurs affluents
- Autorise le Président à signer puis à notifier le marché de travaux de restauration du Thaurion, de la Maulde et leurs affluents au titre du Contrat Territorial Vienne au l'entreprise citée ci-avant.
- Autorise le Président à signer tout autre document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourganeuf, le 30 septembre 2011
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD